



Prise en charge de personne à mobilité réduite

Référence : 3.2.31

Thématique : Bien gérer mon activité

Objectifs

En deux jours, vous pourrez acquérir les savoirs et les techniques essentiels obligatoire à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Les +

- Définition de vos besoins
- Établissement de votre parcours formation,
- Étude des modalités de prise en charge

Public

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi

Format

Formation

Pré-requis

- Avoir suivi et validé la formation secourisme premiers secours (PCSI ou SST)

Durée

2 jours

Moyens et encadrements pédagogiques

- Apports théoriques interactifs
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos)
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOLAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Tarif

546 € avec prise en charge partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation)

Télécharger le programme

Délivré par:

- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var

Prochaines sessions:

- Agence de Saint-Laurent-du-Var - 142 AVENUE DE VERDUN - le 18/06/2026;
- Inscription avant le 18/06/2026

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoint(s) - gratuit
- Autre public - gratuit
- Demandeur d'Emploi - gratuit